

LE CLIMAT D'INVESTISSEMENT EN ÉGYPTÉ LES CONDITIONS D'UNE RÉFORME DURABLE : INSTITUTIONS, OU RELATIONS ?

Les pays dits « en développement » se voient de plus en plus sommer de réformer leur « climat d'investissement ». En ce sens, les bailleurs de fonds affirment que c'est grâce à des réformes courageuses s'inspirant des bonnes pratiques institutionnelles, qui ont fait leur preuve ailleurs, que ces pays pourraient prendre leur place dans l'économie mondialisée. Or, l'expérience montre qu'il ne suffit pas d'importer de « bonnes » institutions pour que celles-ci produisent leurs bienfaits de manière mécanique.

Dans cet article, en nous appuyant sur une étude de cas réalisée en Égypte, nous montrerons, en utilisant une approche ethnographique, que l'amélioration du climat de l'investissement (et plus particulièrement les relations de confiance entre investisseurs privés et pouvoirs publics) est, certes, une question d'institutions, mais encore faut-il que ceux qui les mettent en œuvre y adhèrent et les trouvent suffisamment légitimes pour ne pas être tentés de les contourner.

Par **Hèla YOUSFI** *

* Maître de conférences, DRM-CREPA, Université Paris Dauphine.

Plusieurs définitions sont avancées afin de décrire le « bon climat d'investissement ». S'il est difficile de recenser de manière exhaustive et précise la diversité des approches adoptées pour explorer les conditions d'un bon climat d'investissement, il n'en demeure pas moins que les recommandations formulées par les bailleurs de fonds en la matière demeurent les mêmes. Elles mettent unanimement l'accent sur l'importance que revêt le transfert des « bonnes pratiques institutionnelles » et elles incitent à adopter les règles « universelles » dans les pays en développement pour y promouvoir l'investissement privé et en assurer la croissance économique.

Cette perspective a produit des explications simples mettant en avant l'opposition entre, d'un côté, les pays développés ayant les règles universelles à même de produire la confiance « institutionnelle » indispensable au bon climat d'investissement et, de l'autre, les pays en développement marqués par des relations particularistes entre les investisseurs privés et l'État, qui favorisent une logique rentière réputée dommageable pour le « bon » climat d'investissement. D'une manière générale, ce fonctionnement est labellisé de manière péjorative par l'expression « capitalisme des copains » (*crony capitalism*). Dans ces pays, les investisseurs dépendent des relations privilégiées qu'ils entretiennent avec l'élite au pouvoir et ils ne manifesteraient pas d'intérêt pour la concurrence, la transparence ou la rationalité en raison du fait qu'ils évoluent dans un environnement où l'autoritarisme et la corruption sont omniprésents.

Pour réussir, ces pays doivent troquer les relations particularistes contre des institutions formelles afin de garantir la confiance minimale nécessaire au bon fonctionnement du climat d'investissement. Ils sont alors appelés à mettre en place des institutions qui assurent une plus grande protection des droits de la propriété, à fournir un cadre légal efficace favorisant la lutte contre la recherche de rentes et augmentant la crédibilité et la légitimité de la puissance publique (NORTH, 1990). Or, ces préconisations font abstraction des rapports sociaux, de la culture, des rapports de pouvoir dans le fonctionnement des relations entre les investisseurs privés et les autorités publiques (MOORE et SCHMITZ, 2007 ; CHANG, 2007). Elles ont pour origine la dichotomie tradition/modernité établie par la théorie de la modernisation. Celle-ci continue à influencer la manière dont les défis du développement sont formulés. Elle éclaire la persistance du postulat selon lequel seule la poursuite d'un processus linéaire et univoque de formalisation des règles universelles

serait susceptible de libérer les individus du joug de l'arbitraire des liens traditionnels et de conduire à la réussite de la modernisation tant convoitée (YOUSFI, 2007). Elle entretient également le mythe selon lequel les pays développés auraient réussi à mettre en place des règles universelles qui auraient triomphé de toute interférence de logiques relationnelles.

Loin de toute opposition réductrice entre, d'un côté, des relations interpersonnelles réputées nuisibles au climat d'investissement et des règles impersonnelles considérées comme l'ingrédient indispensable d'un bon climat d'investissement, nous proposons d'apporter un éclairage ethnographique sur la nature des dynamiques en jeu conditionnant l'amélioration du climat d'investissement. Nous nous intéresserons tout particulièrement aux critères et références utilisés par les investisseurs pour interpréter et juger l'action des décideurs politiques. Nous montrerons que l'enjeu, pour une réforme durable du climat d'investissement qui soit à même de maîtriser l'incertitude, ce n'est ni de mettre plus « d'institutions », ni de construire des relations privilégiées entre investisseurs privés et pouvoirs publics. Il s'agit plutôt de prendre en compte les conceptions locales d'une « bonne coopération » dans la mise en place de réformes institutionnelles efficaces régulant les relations entre les investisseurs privés et les autorités publiques.

Pour procéder à cette analyse, nous nous appuyons sur une étude de cas réalisée en Égypte en octobre 2007 et traitant de l'impact des réformes institutionnelles sur les relations entre les investisseurs privés et les autorités publiques (1). Dans la conduite du travail de terrain, nous nous sommes inspirée de l'approche ethnographique développée par Philippe d'Iribarne (1989, 1998). Pour ce faire, une vingtaine d'entretiens (en arabe, en anglais et en français) ont été réalisés, avec des investisseurs égyptiens, des représentants de l'autorité publique, des consultants et quelques investisseurs étrangers (2). D'abord, nous présenterons les difficultés rencontrées par les investisseurs privés en Égypte, ainsi que les solutions dont les réformes institutionnelles ont été porteuses, telles qu'elles ont été évoquées par les personnes interrogées. Ensuite, nous montrerons que tout en utilisant un ensemble d'outils classiques en matière d'amélioration du climat d'investissement, les acteurs en ont fait un usage original et une lecture particulière. En conclusion, nous dégagerons, à travers les enseignements du cas égyptien, des recommandations plus générales concernant l'influence des grilles de lecture culturelles dans la mise en place d'institutions efficaces.

(1) Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat de recherches AFD (Agence française de développement) et IDS (Institute of development studies, Brighton, Grande-Bretagne).

(2) Les citations en arabe traduites en français sont désignées par un astérisque (*). Le double astérisque (**) identifie les traductions en français de citations anglaises. Ces dernières traductions sont l'œuvre de M. Marcel CHARBONNIER.



« La centralisation du pouvoir est souvent incarnée par la bureaucratie ou la puissance de l'administration publique égyptienne ». *Scribes, bas-relief du mastaba de Mérérouka, 6^e dynastie (vers 2330 av. J.C.)*.

LE CLIMAT D'INVESTISSEMENT EN ÉGYPTÉ : DES REMÈDES CLASSIQUES APPORTÉS À CERTAINES DÉRIVES BIEN IDENTIFIÉES

Depuis les années 1990, plusieurs réformes économiques ont été entreprises par différents gouvernements, mais sans réel succès. De l'avis unanime de nos interlocuteurs, la politique de réformes engagée par le

Gouvernement d'Ahmed Nazif, depuis 2004, constitue un tournant dans la vie économique de l'Égypte. L'arrivée au pouvoir, avec ce Gouvernement, de technocrates et de gestionnaires souvent issus du secteur privé et proches du monde des affaires a permis de formuler un plan de réformes ayant pour principal objectif, l'amélioration du climat d'investissement. La stratégie du Gouvernement est présentée comme fortement liée à des procédures d'investissement

claires et à la libéralisation des activités économiques. Si les résultats enregistrés à cette époque montrent une nette amélioration des indicateurs économiques (croissance du PIB, augmentation de l'investissement direct étranger, augmentation des importations et des recettes fiscales, etc.), la question faisant encore débat est celle de savoir si (et de quelle manière) ces réformes ont influencé les relations entre les investisseurs privés et le Gouvernement égyptien. Pour mieux comprendre la portée et l'impact de ces réformes, il est utile de faire un détour par les difficultés que connaissaient les investisseurs en Égypte et les remèdes qui leur ont été apportés, tels que nos interlocuteurs les ont évoqués.

Des dysfonctionnements bien identifiés

• *Le règne du flou*

Un des problèmes que nos interlocuteurs ont souligné est le flou qui caractérisait le climat d'investissement en Égypte, par le passé. Le flou dont il est ici question recouvre plusieurs aspects. D'abord, le manque de règles claires spécifiant la démarche à suivre dans la conduite des affaires a été pointé comme une des difficultés majeures. L'absence de « système » (*nizâm*) est l'expression qui est le plus souvent utilisée pour évoquer ce problème. Ce flou est notamment généré, d'après les personnes interrogées, par la personnalisation de la décision, qui empêche d'avoir une vision claire et à long terme de l'évolution du climat d'investissement. Des décisions déjà prises peuvent être remises en question du jour au lendemain, si les décideurs viennent à changer. Ce flou est accentué par un foisonnement de réglementations qui peuvent parfois être contradictoires entre elles. Cela favorise des interprétations divergentes des procédures à suivre et accentue l'arbitraire dans la mise en œuvre des décisions. À titre d'exemple, de nouvelles lois ont été votées, mais sans que les décrets ministériels n'aient été pris, ce qui bloque la mise en œuvre de certaines réformes : les nouvelles lois n'annulent pas toujours les anciennes (3).

• *La centralisation du pouvoir : une coupure entre les « grands » et les « petits »*

Nos interlocuteurs ont longuement insisté sur le clientélisme en tant que frein à un développement d'un climat d'investissement sain en Égypte. La centralisation du pouvoir est évoquée comme l'un des

facteurs responsables de la bureaucratie qui caractérise les institutions administratives, mais aussi comme source du développement des relations clientélistes. L'image mobilisée par nos interlocuteurs pour décrire le fonctionnement hiérarchique qui serait à l'origine de ce clientélisme est celle du « *Malek* » (4), du « *Rais* » (5) ou du « *Pharaon* », bref, de détenteurs d'un pouvoir décisionnel absolu. La centralisation du pouvoir est souvent incarnée par la bureaucratie ou la puissance de l'administration publique égyptienne. Ainsi, ce sont uniquement les « grands » investisseurs entretenant des relations privilégiées avec les décideurs politiques qui sont à mêmes de bénéficier de l'ouverture de l'économie égyptienne (HENRY et ROBERT, 2001 ; GOBBE, 2005).

Le discours des personnes interrogées met tout particulièrement l'accent sur une coupure entre le sommet de la hiérarchie représenté par les décideurs politiques et leurs « amis riches » et le reste des investisseurs, « les petits », généralement représentés par les petites et moyennes entreprises, lesquelles ont beaucoup de mal à assumer les coûts engendrés par le flou et la bureaucratie des institutions égyptiennes. Une des critiques adressées à ce fonctionnement hiérarchique est une inégalité de traitement entre les « grands » et les « petits ». Il n'y a pas de règle qui s'appliquerait à tout le monde : seuls les « amis » ou les « privilégiés » peuvent bénéficier de la rente relationnelle qu'ils entretiennent avec le sommet de la hiérarchie. Si les plus puissants peuvent exploiter les dysfonctionnements du cadre institutionnel égyptien à leur avantage, grâce à leur capital social, les propriétaires de petites entreprises qui paient la bureaucratie égyptienne au prix fort sont, de fait, implicitement discriminés.

À ce propos, un investisseur égyptien commente : « *Le Gouvernement ne soutient que les grands investisseurs, c'est toujours la même histoire : tu as une nouvelle décision chaque jour ; chaque jour, tu as une nouvelle décision... Il n'y a pas un système qui s'applique à tout le monde : il suffit qu'une personne meure pour que la décision ne soit pas appliquée... Les « petits » peuvent mourir, et c'est le Gouvernement qui leur fait la guerre, car c'est une guerre...* ». Dans un tel système, ce sont la « *fahlawa* » (6) et la « *baltagueyya* » (7) qui règnent et c'est la loi du plus fort qui prévaut : « *Je peux déposer tous les papiers nécessaires pour ouvrir une entreprise, moi, j'attends la réponse... et d'autres ouvrent leur entreprise sans rien faire : il y n'a que la fahlawa ou la baltagueyya, pour s'en sortir !...* » explique ainsi un entrepreneur égyptien*.

(3) Par exemple, la loi n° 83 (2002), sans remettre en question les contrôles classiques établis, permet de mettre en place des zones économiques spécifiques qui échappent à la bureaucratie et laisse le reste de l'économie sous les contrôles traditionnels.

(4) Roi.

(5) Président

(6) La débrouillardise : c'est l'art de s'adapter de manière pragmatique aux circonstances et de maîtriser des situations difficiles, un art plein de tours de mains et de stratagèmes. Ce terme rappelle la *mētis* (l'intelligence pratique, chez les Grecs) telle que l'analysent DETIENNE & VERNANT (1974).

(7) Banditisme. Un *baltaguyy* est un « homme de main »

- « *Payer sous la table* » : un mode opératoire habituel

Nos interlocuteurs ont évoqué la corruption comme mode opératoire classique en Égypte. La corruption serait la résultante des différents dysfonctionnements que rencontrent les investisseurs en Égypte. Elle est intimement liée au flou et à la bureaucratie qui caractérisent les institutions égyptiennes, tout autant qu'au clientélisme, que favorisent la centralisation du pouvoir et la personnalisation des décisions. En effet, face au chaos généré par le manque de règles claires qui organiseraient le fonctionnement économique, « payer les gens sous la table » semble la solution la plus efficace pour « arranger les choses » : « *Auparavant, à l'Autorité fiscale : vous entrez, vous avez vos comptes : ils sont bons ? Très bien, vous êtes bienvenu ! Tous les employés du fisc se mettent de l'argent dans les poches : ils sont généralement payés "sous la table"... Le résultat, c'est que l'argent des impôts, qui devrait aller au Gouvernement, ils le prennent... L'employé des impôts, par exemple, demandera 1000 dollars ; très vite, on lui demandera de quelle manière trafiquer les comptes afin d'éviter de payer des impôts... Ils continuent à marchander... C'est incroyable : que vous le vouliez ou non, vous devez "payer sous la table"...* », commente ainsi un cadre d'une entreprise égyptienne **.

Le fait que la corruption, selon nos interlocuteurs, touche les hautes sphères du pouvoir systématisé la corruption comme un mode de fonctionnement habituel pour opérer en Égypte. Des traitements de faveur qui peuvent être obtenus par les « grands », les « amis », pour des projets « importants », en négociant avec les hauts fonctionnaires, ainsi qu'avec les différents ministères, ne contribuent nullement à favoriser l'émergence d'autres modes opératoires. Certains interlocuteurs distinguent la « grande corruption » de la « petite corruption » et rejettent le mot « corruption » lorsqu'il s'agit de l'argent que touchent les petits fonctionnaires publics pour divers services. Ils décrivent alors l'argent reçu « sous la table » comme une manière particulière de redistribuer les richesses. Ils parlent de « compensations », qui auraient pour vocation de « faciliter » le travail :

« *En Égypte, les prix ont beaucoup augmenté [...]. Les gens, comment font-ils pour manger ? Moi, je ne peux dire que ça, c'est de la corruption : c'est de la compensation... Ça veut dire quoi, "compensation" ? Le petit qui prend 50 ou 100 ou 200 livres sous la table, celui-là, il veut augmenter son salaire : moi, je ne peux pas dire que ça, c'est de la corruption... Il y a des gens pauvres ; celui qui prend 50 ou 100 livres, c'est quelqu'un de pauvre. Tant qu'on ne voudra pas réviser les salaires, cette situation va perdurer !* », note une consultante égyptienne*.

Plus généralement, les entretiens font ressortir que ce ne sont pas des « instances transcendantes » qui régulent les rapports entre les personnes mais que c'est la

fidélité à la bonne relation qu'on entretient avec autrui qui prévaut. Dans ce cas, le jugement ou l'interprétation des situations ne s'effectuent pas sur la base de « principes généraux » (souvent qualifiés de « slogans »), mais bien sur la base de la fidélité à la personne avec qui on a de « bonnes relations ». De ce fait, la corruption (selon certains interlocuteurs) ne mérite même pas d'être qualifiée en tant que telle, dans les catégories de la culture locale ; c'est très largement le regard extérieur qui la stigmatise. Le défi, dès lors, pour avoir un bon climat d'investissement en Égypte, peut être formulé de la manière suivante : comment neutraliser les dérives de la relation personnelle (clientélisme), tout en tirant parti du potentiel positif que celle-ci peut offrir ?

Des remèdes classiques

L'arrivée au gouvernement de ministres issus du milieu des affaires et sensibles aux enjeux économiques actuels auxquels doit faire face l'Égypte est présentée comme un tournant majeur dans la politique gouvernementale. Les nouveaux ministres sont désignés par tout le monde comme les responsables du dynamisme observé dans l'investissement en Égypte. Le nouveau Gouvernement a mis en place une série de réformes classiques visant des dysfonctionnements bien identifiés (que nous avons cités plus haut) (voir le site officiel www.invest.gov.eg). Dans un premier temps, nous allons passer en revue les remèdes apportés, tels qu'ils ont été évoqués par les personnes interviewées. Puis nous examinerons, dans la section suivante, la manière dont ces réformes ont été interprétées et appropriées par les principaux intéressés.

Pour améliorer le climat de l'investissement en Égypte, les réformes souvent citées par nos interlocuteurs sont la réforme fiscale et la réorganisation des tarifs douaniers, ainsi que leur réduction significative. De plus, la clarification et la simplification des procédures nécessaires pour investir et gérer l'investissement constituent, aux yeux de nos interlocuteurs, les éléments clés expliquant l'amélioration sensible constatée dans le climat d'investissement en Égypte. Nos interlocuteurs ont également mis l'accent sur le rôle joué par la réduction du nombre des recours administratifs dans le processus d'investissement.

L'une des institutions citée comme un exemple efficace de recours unique favorisant l'investissement est le GAFI (*General Authority for Investment*). Le GAFI est le seul organisme auquel les investisseurs doivent se référer pour déposer leurs projets d'investissement et les voir approuver. Il s'agit d'une forme de guichet unique de l'investissement qui a largement contribué, selon les propos de nos interlocuteurs, à améliorer le climat d'investissement en Égypte. Par ailleurs, l'amélioration du climat d'investissement a été également associée, à maintes reprises, à l'effort fourni par le



Gouvernement pour impliquer les investisseurs dans le processus de décision. Tout en critiquant un passé où les décisions étaient dictées par le sommet de la hiérarchie, nos interlocuteurs mettent en avant le rôle joué par le dialogue et la participation à la prise de décision dans les progrès enregistrés en matière d'amélioration de la qualité du climat d'investissement prévalant en Égypte. Un des représentants d'une instance égyptienne de régulation de l'investissement résume l'ensemble des réformes mises en œuvre en ces termes : « *Pour avoir un bon climat d'investissement, il est important de disposer d'une meilleure gouvernance. C'est possi-*

de décision participatif) pour améliorer le climat d'investissement. Dans ce cas de figure, le dynamisme enregistré dans l'investissement en Égypte ne pourrait être que le résultat de la bonne application des recettes universelles. Pourtant, un examen plus approfondi des entretiens révèle que les dynamiques à l'œuvre dans le changement opéré sont beaucoup plus complexes qu'une simple application de règles-standard. Pour mieux cerner les enjeux de ce changement, nous allons analyser, dans ce qui suit, la manière dont nos interlocuteurs ont commenté les réformes opérées.



© Hervé Champollion/AGG-images

« La corruption est très développée, mais, bien que critiquée, elle est souvent considérée comme le produit des injustices de la société égyptienne et, à bien des égards, comme un moyen de redistribuer les richesses, en l'absence d'autres mécanismes remplissant cette fonction ». *Serviteurs portant des offrandes, bas-relief du mastaba de Mérérouka, 6e dynastie (vers 2330 av. J.C.).*

*ble, car nous avons (maintenant) des ministres qui comprennent la marche des affaires. Nous avons modifié le système fiscal et les douanes ; c'est là un changement radical, ce fut une véritable révolution dans les mentalités ; nous avons clarifié les procédures et nous avons associé les investisseurs à la prise de décision. »***

La lecture de ce passage et l'ensemble des remèdes évoqués par les personnes interrogées pour pallier les dysfonctionnements identifiés dans le climat d'investissement en Égypte pourraient confirmer la thèse selon laquelle il suffirait de mettre en place des règles universelles de bonne gouvernance (telles que des procédures claires, un recours unique et un processus

LA RÉFORME VUE A PARTIR DE SON INTERPRÉTATION LOCALE

La lutte pour la transparence : de quel « système » parle-t-on ?

Nous avons déjà constaté que les propos tenus au sujet de la corruption montrent que celle-ci a un statut qui est loin d'être marginal dans la société égyptienne. Elle y est très développée, mais, bien que criti-



quée, elle est souvent considérée comme le produit des injustices de la société égyptienne et, à bien des égards, comme un moyen de redistribuer les richesses, en l'absence d'autres mécanismes remplissant cette fonction. De ce fait, quand nos interlocuteurs sont interrogés sur leur opinion concernant la lutte contre la corruption et le clientélisme, la formulation de leurs réponses est peu banale. Ils préfèrent, généralement, parler de « lutte pour la transparence », et non de « lutte contre la corruption » : « *Je suis profondément convaincu que la lutte contre la corruption n'est rien d'autre que la lutte pour la transparence. Au lieu de dire que nous sommes en train de lutter contre ceci ou cela, je préfère dire que nous sommes en train de lutter pour instaurer la transparence. En effet, penser que la lutte contre la corruption consiste à "choper" quelqu'un tous les jours, en recrutant de plus en plus de policiers, cela ne change pas grand chose, sur le terrain. Je pense qu'il s'agit avant tout de transparence ; si les agences gouvernementales réussissent à instaurer des systèmes et des procédures transparents, cela éliminera le plus gros du problème* », commente ainsi le directeur d'une instance de régulation égyptienne. **

Cette référence à la « transparence » comme l'ingrédient indispensable pour assainir le climat d'investissement en Égypte a été souvent rattachée à la mise en place d'un « système » : « *Aujourd'hui, il existe un système ; les choses fonctionnent d'une manière plus transparente qu'il y a de cela cinq ans ; l'attribution de terrains, l'obtention de permis se font de manière plus transparente... Tout se fait avec davantage de transparence aujourd'hui, et cela réduit la vulnérabilité des relations interpersonnelles, parce que dans un système transparent, si vous ne faites rien de mal, si vous ne faites rien d'illégal, vous n'aurez pas de problème. Mais, si, en revanche, vous avez une relation personnelle avec quelqu'un qui vous donne quelque chose sans justification... alors, là, vous allez certainement avoir un problème...* », commente un chef d'entreprise égyptien. **

Mais, alors : quelles sont les propriétés de ce système ? À cet égard, est sans cesse évoquée la nécessité de concevoir un système « clair » et « souple ». Qu'il s'agisse de commenter les changements institutionnels déjà opérés ou de ce qu'il conviendrait de faire pour dynamiser l'investissement, l'accent est mis sur l'importance d'avoir un système « souple », avec des étapes claires et peu nombreuses. La vertu d'un tel système est de neutraliser le clientélisme en évitant le flou généré, par le passé, par l'accumulation de plusieurs règles souvent contradictoires entre elles. Il évite ainsi l'arbitraire du relationnel en mettant en place des règles claires qui s'appliquent à tout le monde, sans exception. Le changement dans le système de taxation a ainsi été évoqué comme un exemple réussi, parmi les nouveaux systèmes mis en place.

Dans le même ordre d'idée, un des facteurs clés du succès du GAFI est attribué à la mise en place d'un « guide de l'investissement ». D'après le directeur du GAFI, ce guide a permis d'améliorer le fonctionnement du GAFI

parce qu'il spécifie de manière claire, précise et concise les étapes à suivre pour gérer un projet d'investissement. Il constitue un repère clair et unique, à la fois pour les employés et pour les investisseurs. En neutralisant les espaces de négociation autour du flou de la règle et de l'arbitraire du relationnel, ce guide de l'investissement a, semble-t-il, réussi à réduire la corruption : « *Par le passé, tout le monde avait son propre formulaire ; désormais, tous les employés ont la même comptabilité... et cela réduit l'importance de la corruption, parce qu'il n'y a plus d'espace pour le marchandage, il n'y a plus d'espace permettant de dire : au fait, j'ai encore besoin que vous me donniez tel ou tel papier... Le guide de l'investissement, on pourrait l'appeler : le livre des règles !* », explique le directeur du GAFI. **

Ainsi, au-delà de la régulation du climat d'investissement, les procédures claires sont là, d'après nos interlocuteurs, pour « faciliter les choses », « aider » et « soutenir » les investisseurs. Il n'est pas anodin, dès lors, de lire, sur le site internet du GAFI (www.gafinet.org), dans la rubrique « Missions du GAFI », ce commentaire de son directeur, le Dr Ziad Baha Eddine : « *Je pense qu'à la fin des fins, de meilleurs indicateurs, en raison d'un ensemble de facilités intimement associées à la transparence, ne tarderont pas à émerger.* » **

Cela étant, si la clarté du système est garantie par l'existence de règles claires, précises et peu nombreuses, la question qui reste en suspens est celle-ci : ces règles impersonnelles ont-elles effectivement triomphé des logiques relationnelles ?

À chaque problème, sa solution : le dialogue

Si, à première vue, la stratégie du Gouvernement consistant à mettre en place des procédures claires pourrait porter à croire que le système décrit précédemment a réussi à neutraliser la logique relationnelle, un examen plus approfondi des entretiens révèle une réalité tout autre. Si certains de nos interlocuteurs égyptiens confirment le fait qu'ils sont mal à l'aise en présence d'une situation de conflit, ils insistent, dans le même temps, sur l'importance du dialogue pour dénouer les problèmes. Ainsi, commente une consultante égyptienne : « *On n'aime pas le conflit ; il faut dialoguer tout le temps : à chaque problème, sa solution... Et c'est en discutant qu'on peut l'atteindre* ». Dans le même sens, un cadre égyptien explique : « *Nous n'allons pas au conflit, parce que nous ne pouvons pas avoir des opinions différentes ; si nous n'avons pas les mêmes opinions, nous ne pouvons pas faire face aux situations : c'est la raison pour laquelle nous devons dialoguer, en permanence.* » **

Une lecture hâtive de ces propos pourrait nous inciter à croire que l'importance accordée au dialogue n'a rien de particulièrement égyptien. Partout dans le monde, les gens ont besoin de dialoguer pour se mettre d'accord. Pourtant, la manière d'évoquer le dialogue qu'ont nos interlocuteurs égyptiens révèle sa fonction particulière en Égypte dans un bon processus de coopération. Nos

interlocuteurs attribuent au dialogue la vertu de trouver un équilibre entre le respect de la règle rigide et la fluidité nécessaire au bon fonctionnement de la coopération. Le dialogue faciliterait l'application de la règle ; il permettrait d'échapper aux conflits. À cet égard, un haut cadre d'une entreprise égyptienne explique : « *La résolution des conflits n'est jamais facile. Le système judiciaire est confronté à des problèmes dans tous les pays, mais ici, en Égypte, je pense que cela devient de plus en plus facile. Il y a toujours beaucoup de problèmes inhérents au système judiciaire, mais lorsque vous pouvez faire à moins, cela devient de plus en plus facile, grâce aux décrets ministériels et aux facilitateurs. Aujourd'hui, vous pouvez résoudre beaucoup de conflits avant même d'ester en justice ; dès que vous avez mis la main dans l'engrenage judiciaire, c'est compliqué. Mais l'on peut résoudre bien des problèmes en facilitant les processus et en rendant les choses plus claires et plus aisées ; l'important, c'est donc d'avoir un environnement amical dans lequel on puisse résoudre les problèmes éventuels sans aller jusqu'au conflit.* » **

À travers le dialogue, on retrouve l'importance accordée aux relations interpersonnelles. De plus, le processus d'ajustement par le dialogue entre le Gouvernement égyptien et les investisseurs (ou entre différents niveaux de la hiérarchie décisionnelle) est d'autant plus important qu'il n'y a pas, dans le discours de nos interlocuteurs, de conception transcendante de ce qui est bien et de ce qui est mal ou d'un référent technique comme « un contrat » ou « la logique du métier » pour réguler les rapports de coopération (8). Dans un tel contexte, il faut définir continuellement ce qu'il faut faire et de quelle manière le faire. En l'absence de toute instance représentative d'une forme d'intérêt général au nom duquel trancher entre les intérêts particuliers, le dialogue est l'outil privilégié pour composer avec les réalités du terrain et trouver des « solutions » acceptables pour l'ensemble des parties prenantes. L'intégration progressive des éléments de réalité qui demandent à être pris en compte pour arriver à une décision est perçue comme s'opérant à travers un processus dans lequel chacun, en exposant son point de vue, rend manifeste ce à quoi il est sensible. Dans un tel processus, l'évitement du conflit se fait au prix d'un dialogue, long et continu, qui doit permettre de prendre en compte la parole de tous. C'est ce type de démarche qui permet d'intégrer pro-

gressivement la diversité des intérêts et des points de vue pour arriver, au cas par cas, à des compromis qui soient acceptables pour tous. Ainsi, commente un investisseur égyptien * :

« *Toutes les décisions, maintenant, passent par nous : premièrement, 90 % de ce qu'on dit est pris en considération ; deuxièmement, il n'y a rien qui se passe sans nous concerter : "Le mot est notre mot et le conseil est notre conseil". Par le passé, il y avait des décisions que tu découvrais par hasard dans le journal, mais maintenant, cela a disparu, parce qu'il y a des hommes d'affaires au niveau du Gouvernement. Maintenant, il y a de la participation dans les décisions ; on répond à toutes tes questions [...] Dans notre travail, il est très important que les gens soient à l'écoute. Les comités écoutent et, à la fin, ce sont eux les décideurs... Parfois, le ministre intervient et il faut qu'on lui réponde : il y a un dialogue. Tant qu'il y a un dialogue au sein de la fédération des industries, il n'y a pas d'opposition : on dit notre point de vue, tant qu'il n'y a pas des conventions internationales ou une politique du Gouvernement qu'on ignore : c'est ça, la limite... »*

Ainsi, l'attitude des Égyptiens face au conflit s'éclaire autrement. Interprétée par un regard étranger tantôt comme une stratégie délibérée de fuite de ses responsabilités et tantôt comme une preuve d'altruisme des Égyptiens, elle n'est rien d'autre, en réalité, que le reflet d'une conception particulière d'une « bonne » coopération, dans le contexte égyptien. Celle-ci, déterminée principalement par la priorité accordée à l'adaptation pragmatique aux circonstances et à l'ajustement mutuel, laisse peu de place à la confrontation directe. Cela n'en signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de divergence entre les points de vue : c'est la manière de les gérer qui est différente. À cet égard, il convient de souligner que l'importance accordée au dialogue comme mécanisme privilégié de régulation de la coopération se trouve même du côté de ceux qui sont critiques vis-à-vis du Gouvernement égyptien. Un cadre égyptien critiquant le Gouvernement égyptien situe, lui aussi, les fondements d'une régulation efficace des rapports entre les gens non pas dans la mise en place d'institutions formelles, mais bien dans l'implantation de mécanismes de dialogue efficaces :

« *Normalement, on doit élaborer des mécanismes de dialogue plus efficaces pour faire évoluer l'accord et formuler des manières de travailler plus efficaces !* », explique-t-il. Puis, il ajoute, peu après : « *Le conflit est là, mais caché : on ne veut pas le reconnaître... Le régime dictatorial impose un consensus comme un fait accompli, sinon ils tuent ceux qui ont un avis divergent ! L'existence de mécanismes de dialogue, une interaction entre mon avis et le tien, qui est différent..., il faut impliquer les gens dans le dialogue jusqu'à ce qu'on atteigne le point où un avis domine, vers la fin, ou qu'on atteigne un consensus, mais de manière volontaire. Maintenant, ce qui domine, c'est le consensus, qu'on atteint – toujours – en complotant !* »

Il résulte de ce qui précède que le processus de décision participatif vanté par nos interlocuteurs comme

(8) D'IRIBARNE distingue, dans *Ethiques d'entreprise et mondialisation : Contribution au dictionnaire d'éthique et de philosophie*, entre au moins deux types d'idéaux, deux grandes familles d'éthique. Dans un premier type, il s'agit d'être un homme de bien. Que l'on s'attache à une loi promulguée par un grand fondateur religieux, que l'on suive un code de l'honneur ou que l'on respecte des principes réputés conformes à la raison universelle, il faut se montrer pur, digne, conforme aux exigences d'un idéal transcendant. La relation à autrui fournit la matière du devoir et non sa source (Pour Aristote, « l'homme de bien aura besoin d'être sûr qu'il accumulera ses dons », *Éthique à Nicomaque*, éd. Garnier, 1965. Au contraire, dans le second type d'éthique, il s'agit d'être fidèle aux groupes dont on est membre : famille, clan, confrérie, réseau d'intérêts. Si, vis-à-vis des membres d'un tel groupe, on doit faire preuve d'une disponibilité extrême, de son temps, de ses biens, voire de sa vie, tout est permis vis-à-vis de ceux qui lui sont extérieurs.

L'outil privilégié permettant d'améliorer le climat d'investissement est loin de remplir une fonction universelle. L'analyse des propos de nos interlocuteurs montre que, s'ils ont apprécié la mise en place d'un dialogue avec le Gouvernement, c'est pour les vertus qu'offre ce dialogue en matière d'adaptation aux contraintes du réel. En effet, il apporte une fluidité au système mis en place en raccordant la gestion des intérêts à celle des relations entre les personnes. D'abord, le dialogue est ce qui permet de réduire à la fois la pression résultant de la soumission aux nouvelles règles formelles et la tension du fonctionnement hiérarchique tel qu'il prévaut en Égypte. Ensuite, en l'absence de référent transcendant dans la régulation des rapports entre les personnes, le dialogue est ce qui permet de composer intelligemment avec les différentes contraintes du réel. C'est comme si la mise en place d'un dialogue systématique entre les investisseurs et le Gouvernement égyptiens permettait de profiter des aspects positifs de la « *fahlwa* », cet art de s'adapter de manière pragmatique et intelligente aux circonstances et de maîtriser des situations difficiles, tout en neutralisant l'aspect « arbitraire » nuisible à la coopération. Enfin, la gestion de l'incertitude, nécessaire à un bon climat d'investissement, est rendue possible non pas par des règles formelles incontournables, mais bien par la capacité à établir un dialogue permanent entre les investisseurs et le Gouvernement.

L'institutionnalisation du rôle d'intermédiaire

Un des éléments qui mérite d'être souligné est la lecture que nos interlocuteurs ont proposée du GAFI. Initialement, le GAFI est une institution à laquelle les investisseurs doivent se référer pour déposer leurs projets d'investissement et les voir approuvés. L'investissement, en général (y compris dans les zones franches), qu'il soit national ou étranger, est géré par le GAFI, qui s'est progressivement transformée en agence de promotion et de facilitation de l'investissement. Parallèlement et très rapidement, le GAFI s'est vu investir d'autres missions. En plus de son rôle de guichet unique pour les investisseurs, il assure aussi un rôle de régulateur, en cas de conflit. Quand nos interlocuteurs commentent le rôle du GAFI, ils mettent l'accent sur son rôle de « facilitateur ». Ce rôle de facilitateur recouvre deux aspects.

Premièrement, le GAFI est réputé avoir facilité les procédures. À cet égard, un investisseur égyptien souligne : « *Tout s'améliore. Il était important d'avoir des institutions telles que le GAFI et l'IDA pour la création d'entreprises et la facilitation de notre travail.* » **

Deuxièmement, si le GAFI est perçu comme « facilitateur », c'est parce qu'il participe à la résolution des problèmes en assurant un rôle d'« intermédiaire » entre les autorités publiques et les investisseurs privés. En effet, le GAFI plaide souvent en faveur des entreprises en cas de conflit avec les gouvernorats et, de par

son autorité ministérielle, il est en mesure de contraindre les gouvernorats à lever leurs pénalités. Les entreprises sont alors dédommagées.

Cela étant, la démarche adoptée pour « faciliter » ou pour « trouver des solutions » aux problèmes rencontrés est, là encore, le dialogue.

Le GAFI va discuter avec les investisseurs. Un investisseur égyptien commente cette démarche en ces termes* : « *Le GAFI est de moins en moins bureaucratique ; il discute beaucoup avec les investisseurs, ce n'est plus une institution autoritaire comme avant, son rôle est de faciliter le travail des investisseurs, de leur fournir un service* ». Et il discute, aussi, avec les autorités publiques. Voici, à ce propos, le commentaire du représentant égyptien d'une entreprise française : « *Lorsqu'il y a des pénalités, en général, ou un problème avec le gouvernorat, on s'adresse au GAFI, qui nous donne généralement raison... Le GAFI est très réactif et, en même temps, il ne brusque pas les gens ; sa démarche consiste toujours à aller voir le gouverneur pour régler le problème à l'amiable, le GAFI est un "intermédiaire" entre les deux* ».

Le rôle d'« intermédiaire facilitateur » est une fonction usuelle dans le fonctionnement économique en Égypte. Compte tenu de la bureaucratie de l'administration égyptienne, il est souvent fait appel à la médiation d'un avocat ou d'un consultant, lequel de par sa connaissance personnelle de tel ou tel décideur, peut aider à faire avancer les dossiers. Il n'est pas rare, en Égypte, de trouver des retraités de la magistrature ou de la fonction publique, qui, s'étant établis à leur compte, cherchent à vendre, comme avocats ou conseillers juridiques, leur aptitude (réelle ou supposée) à accéder à tel ou tel niveau de décision (Jean-Claude DELAUNAY, 1992). La fonction d'« intermédiaire », qui soit représente les entreprises dans l'accomplissement des procédures bureaucratiques, soit aide les investisseurs étrangers dans la gestion des contraintes des affaires en Égypte, est une fonction très largement répandue dans ce pays. Sur l'importance de ce rôle, un investisseur égyptien explique : « *La plupart des investisseurs étrangers viennent ici accompagnés d'un partenaire local (égyptien), qui leur facilite toutes les démarches..., qui leur permet de les placer dans la perspective et de voir ce qui va se passer. Il est vital d'avoir un partenaire local, qui serve d'intermédiaire.* » **

À cet égard, un investisseur français commente : « *Le fait est que les relations (interpersonnelles) sont très importantes dans le fonctionnement de l'économie, en Égypte et dans beaucoup de pays du Moyen-Orient. Si vous ne passez pas par un contact, il y a aucune chance d'accéder à la bonne personne, qui sera là à la date à laquelle vous voulez prendre – enfin ! - une décision (puisque que vous ne trouverez pas l'information dans les journaux ou dans la loi ...). On est dans un pays d'intermédiaires et, surtout, de gens qui veulent avoir l'exclusivité d'une représentation commerciale... Le*

métier de représentant d'entreprises étrangères est un métier à part entière, en Égypte ».

De ce fait, l'appropriation du GAFI en tant qu'instance de régulation efficace n'a pu s'opérer que grâce au rapprochement avec un mode de coopération usuel dans le contexte égyptien. C'est en opérant un parallèle avec l'image de l'« intermédiaire » familière dans le contexte égyptien que le GAFI a pris tout son sens en tant qu'institution de régulation des rapports entre le Gouvernement et les investisseurs : « *Je ne suis plus le directeur du GAFI, mais quand j'y ai pris mes fonctions, le plus grand défi auquel j'ai été confronté fut de transformer celui-ci, de policier de l'investissement qu'il était, en facilitateur de l'investissement... Le GAFI a été construit autour de l'idée du policier ; il a pour mission de redistribuer des taxes aux investisseurs. Et quand vous avez été formé à penser que votre rôle consiste à redistribuer des taxes à des investisseurs, vous devez développer l'attitude institutionnelle du policier, et mettre en place des règlements vous permettant de vous assurer que vous ne serez pas roulé... Au fil des années, cela a conduit le GAFI à être un policier, plus qu'un régulateur. Ainsi, mon mandat fut de transformer le GAFI, d'un rôle de policier en celui d'un facilitateur au service des investisseurs... Cette approche policière n'est pas ce dont vous avez besoin... Et je pense que dans l'ensemble, le GAFI est très largement devenu un facilitateur pour les investisseurs ; le GAFI est un intermédiaire ; il est perçu comme une institution dont la finalité est la résolution des problèmes. Il peut également intervenir dans la résolution de conflits surgissant entre les investisseurs et le Gouvernement égyptien.* », commente le directeur du GAFI. **

À cet égard, Nicolas S. HOPKINS (1995), commentant la culture politique en Égypte, affirme que le sens aigu de la hiérarchie qui prévaut conduit à un processus politique central dans ce pays : la résolution des conflits par le recours à des intermédiaires. Il explique que lorsqu'un conflit surgit entre deux personnes, on cherche un individu ou un groupe dont le statut soit sensiblement plus élevé que celui des personnes en conflit. Cet intermédiaire intervient, impose éventuellement une solution ou, tout du moins, amène les protagonistes à un compromis, enfin, il fait usage de son statut pour faire respecter l'accord (voir l'encadré).

Vu sous cet angle, si nos interlocuteurs qualifient le GAFI d'institution efficace, c'est parce qu'il a rempli, à leurs yeux, la fonction d'« intermédiaire » facilitateur indispensable au bon fonctionnement de toute coopération dans le contexte égyptien. Ce rapprochement entre le GAFI et « l'intermédiaire » est d'autant plus important qu'il contribue à assurer l'équilibre entre, d'un côté, l'application des nouvelles procédures et, de l'autre, le rôle du dialogue indispensable dans le processus d'ajustement entre les contraintes des investisseurs et les lois du gouvernement. En empruntant l'image familière de « l'in-

LE RÔLE DE L'INTERMÉDIAIRE DANS LA RÉOLUTION DE CONFLIT

Ces mécanismes informels de résolution de conflits sont connus sous plusieurs vocables – *jalsat Arab, majlis urfiyy, majlis al-Arab* –, induisant qu'il existe une façon arabe de rendre la justice et que ce procédé s'oppose à la justice officielle et au Gouvernement (voir l'étude de DAVIS sur la Libye, 1987). Certains de ces termes, dont le *majlis al-Arab*, s'emploient généralement pour désigner des conseils locaux informels, surtout en milieu urbain, comme le remarquent TEKCE, OLDHAM et SHORTER : « *La communauté (du bidonville Manshiyat Nasser, dans la banlieue du Caire) a constitué un système de gouvernement local et de résolution des conflits géré par un chef traditionnel ('umda) et soutenu par un conseil d'anciens appelé "conseil arabe" (majlis Arab).* ». Ces conseils se réunissent périodiquement et ont pour fonction à la fois de résoudre les conflits et de gérer les relations communautaires. Selon ces auteurs, ces conseils sont d'autant plus efficaces que l'effort pour résoudre les conflits sans faire appel aux autorités extérieures à la communauté est valorisé. HARIK, de même, se réfère à l'opposition des villageois aux ingérences extérieures lors des élections, avant de conclure qu'une telle mise en cause de l'autonomie villageoise ne saurait être acceptée sans réaction (1972, p. 235).

Cité par Nicolas S. HOPKINS dans « La culture politique et l'Égypte », *Égypte/Monde arabe* n°24, 1995, p. 37.

termédiaire », nos interlocuteurs expriment leur appropriation de l'institution, tout en témoignant de ce que sont les conditions d'une bonne coopération dans le contexte égyptien. Encore une fois, nous pouvons constater que les réformes institutionnelles adoptées ou la création d'institutions comme le GAFI n'ont pas conduit à la substitution d'un système de règles impersonnelles à un système relationnel. Une innovation institutionnelle comme le GAFI montre comment une institution peut être amenée à remplir des fonctions particulières, différentes de ce qui était prévu au départ et correspondant aux attentes locales. En attribuant au GAFI le rôle d'intermédiaire, le Gouvernement et les investisseurs égyptiens n'ont fait qu'institutionnaliser un mode opératoire de coopération conforme aux règles de régulation des rapports entre les personnes prévalant dans le contexte égyptien. C'est ainsi que les investisseurs égyptiens ont fait confiance au GAFI en tant qu'instance de régulation de leurs rapports avec le Gouvernement égyptien.

Ainsi, c'est grâce à la mise à profit d'images idéales d'« une bonne coopération » (que l'on trouve classiquement dans la société égyptienne) que certaines réformes ont été bien accueillies. Il en résulte que le défi, pour une réforme durable du climat d'investissement en Égypte, ne dépend pas d'un arbitrage entre davantage de règles ou plus de relations, mais bien plutôt dans la capacité de réussir un ajustement minutieux entre, d'un côté, la mise en place de procédures visant à rendre le système plus transparent et, de l'autre, la préservation du potentiel positif de la médiation relationnelle. L'expérimentation institutionnelle en cours rend implicitement compte d'un processus de traduction des principes universels dans les règles légitimes locales de la « bonne coopération ».

Par ailleurs, si le discours des personnes interviewées commentant les réformes engagées par le Gouvernement est globalement positif, il n'en demeure pas moins que plusieurs réserves ont été exprimées. Celles-ci ont trait notamment à la fragilité des changements en cours. Un des points largement évoqué par nos interlocuteurs concerne le rôle des leaders dans la mise en œuvre de ces réformes. Les propos recueillis établissent un lien mécanique entre le succès (ou l'échec) de certaines réformes et le rôle joué par ceux qui les pilotent. La durabilité du changement est souvent tributaire de la personne du leader. Par ailleurs, rappelons que les propos de nos interlocuteurs ont témoigné du fait que les dynamiques à l'œuvre dans l'amélioration du climat d'investissement en Égypte sont loin de se réduire à une simple application de nouvelles règles. Le changement opéré semble lié principalement à un ajustement minutieux entre, d'un côté, la mise en place de procédures visant à rendre le système plus transparent et, de l'autre, la préservation du potentiel positif de la médiation relationnelle en institutionnalisant des mécanismes facilitateurs (dialogue, intermédiaires) de la coopération entre le Gouvernement et les investisseurs. Ce processus d'ajustement a besoin de s'inscrire dans la durée. Ainsi, même si la situation n'est pas parfaite, ce qui est mis en avant est le fait qu'il y a des étapes « visibles » qui ont déjà été franchies dans ce sens et que le plus important est de rester sur cette même voie de l'« ajustement », que nous avons décrite précédemment : « *Il est impossible de tout changer en un jour, mais des pas ont été faits dans ce sens, et nous en voyons l'impact : pas après pas, si Dieu le veut, nous y arriverons !* », explique ainsi un haut cadre d'une entreprise égyptienne. **

CONCLUSION

Une première lecture des réformes apportées au climat d'investissement en Égypte pourrait sembler

confirmer la thèse selon laquelle il suffirait d'appliquer des préceptes universels (comme des réformes fiscales, des procédures claires et/ou un recours décisionnel unique) pour améliorer le climat d'investissement. Pourtant, dès que l'on sort du discours abstrait et que l'on interroge les personnes concernées sur le processus par lequel elles ont réussi à mettre en œuvre ces réformes, leurs réponses révèlent les adaptations entreprises ainsi que leur conception particulière d'une « bonne coopération » et les conditions locales qui font que les acteurs finissent par adhérer aux changements en cours. Il en ressort que l'opposition entre relations interpersonnelles nuisibles au climat d'investissement et confiance institutionnelle comme ingrédient indispensable au bon fonctionnement économique ne semble pas rendre compte des enjeux des innovations institutionnelles en cours dans certains pays en développement comme, par exemple, l'Égypte.

L'exemple égyptien montre que la condition pour que les acteurs, tant privés que publics, adhèrent aux formes minimales de confiance et de coopération est que chacun ait un tant soit peu le sentiment d'être traité conformément à une conception partagée d'une bonne coopération. Or, eu égard aux différences de conception de la coopération entre les cultures, les intentions ainsi que les attentes qui donnent forme à la confiance et aux institutions qui peuvent l'incarner, diffèrent d'un pays à un autre. C'est la raison pour laquelle un intérêt particulier mériterait d'être apporté aux lectures locales sous-jacentes aux succès (et aux échecs) des innovations institutionnelles en cours dans les pays en développement afin d'éclairer les conditions d'une amélioration efficace du climat d'investissement dans ces pays. ■

BIBLIOGRAPHIE

- CHANG (H.J.), *Institutional Change and Economic development*, UN University Press, 2007.
- GOBE (E.) (2005), « Secteur privé et pouvoir politique en Égypte : Entre réformes économiques, logiques rentières et autoritarisme néo-patrimonial », in (Gérard) D. KHOURY and (Nadine) MÉOUCHY (dir.), *États et sociétés de l'Orient arabe en quête d'avenir 1945-2005. Dynamiques et enjeux II*, Paris, Geuthner, pp. 253-265, 2007.
- HENRY (C.M.) & SPRINGBORG (R.), *Globalization and the Politics of Development in the Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- HOPKINS (N.S.), « La culture politique et l'Égypte », *Égypte/Monde arabe*, n° 24, 4^e trimestre, 1955.
- (d') IRIBARNE (P.), HENRY (A.), SEGAL (J.P.), CHEVRIER (S.) & GLOBOKAR (T.), *Cultures et Mondialisation*, Paris, Seuil, 1998.

- (d') IRIBARNE (P.), *La Logique de l'honneur*, Paris, Seuil, 1989.
- MEISEL (N.), *Governance Culture and Development: A Different Perspective on Corporate Governance*, OECD, 2004.
- MOORE (M.) & SCHMITZ (H.), *Can we capture the Spirit of Capitalism? The Investment Climate Debate*, Working paper, IDS, 2007.
- NORTH (D.C.), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- QIAN (Y.), "How Reform Worked in China", in RODRIK (ed.), *In Search of Prosperity : Analytic Narratives on Economic growth*, Princeton University Press, 297-333, 2003.
- RODRIK (D.), "Growth Strategies, mimeo, JFK School of Government, Harvard University", *Handbook of Economic Growth*, Edition 1, Vol.1, Chapter 14, Elsevier : pp. 967-1014, 2005.
- YOUSFI (H.) (2007), *Culture and development : a review of literature, the continuing tension between modern standards and local contexts*, Working paper, AFD. World Bank (2005). *World Development Report, A better investment Climate for Everyone*, Washington, DC, World Bank, 2005.